

SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2016

ORDRE DU JOUR

- Enfouissement des lignes Place de la Mairie (devis)
- Modification statutaire de la Communauté de Communes La Brie des Morin
- Demande de création d'un accès sur le CD 66 par un administré
- Création d'un site internet pour la Commune.
- Jeunes de Saint-Siméon détenteurs du baccalauréat 2016. Comment les honorer.
- Choix d'une association pour la gestion de la micro-crèche.
- Remplacement d'un adjoint et d'un conseiller municipal aux divers syndicats et commissions.
- Avenant contrat d'assurances MMA et remboursement de cotisations
- Questions diverses

L'an deux mil seize, le sept septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Siméon, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de M. Guy SIMON, Maire.

Présents : Mme Renée CHABRILLANGES, MM. Philippe BOBIN, .Régis D'HONDT Adjoint ; Mme Maryse VERDIER, M. Jean COMBAZARD, Mme Anne Lyse ERUDEL, MM. Gérard SARAZIN, Philippe LEDUC.

Absent représenté : M. Francis BOURJOT a donné pouvoir à M. Guy SIMON

Absents excusés : MM. Frédéric VIET, Frédéric GENISSON

Absente : Mme Gaëlle ROTKOPF

Secrétaire de Séance : Mme Renée CHABRILLANGES

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande au conseil municipal les éventuelles observations sur le compte-rendu de la précédente séance.

Monsieur José DERVIN, Président de la Communauté de Communes de la Brie des Morin intervient pour expliquer les modalités de la fusion des Communautés de Communes La Brie des Morin et Le Cœur de la Brie.

ENFOUISSEMENT DES LIGNES PLACE DE LA MAIRIE (devis)

Les conseillers municipaux demandent des renseignements complémentaires sur les différents postes du devis. Ces travaux seront reportés en 2018.

N° 01/04/16 - MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LA BRIE DES MORIN

Après lecture de la délibération n° 38/2016 de la Communauté de Communes La Brie des Morin acceptant la modification de ses statuts et en particulier le paragraphe Compétence optionnelle comme suit :

Action sociale d'intérêt communautaire – Petite Enfance

- La Création et la gestion d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents

Le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** la modification des statuts de la Communauté de Communes La Brie des Morin, paragraphe Compétence Optionnelle, comme indiqué ci-dessus.

DEMANDE DE CREATION D'UN ACCES SUR LE CD 66 PAR UN ADMINISTRE

Un administré a demandé de créer un accès à sa propriété sur le CD 66. Après discussion, le conseil municipal refuse cette possibilité et décide que l'accès devra obligatoirement se faire par le chemin (accès privé). Le pétitionnaire devra obtenir l'accord des co-propriétaires du chemin.

CREATION D'UN SITE INTERNET POUR LA COMMUNE

Les conseillers municipaux sont d'accord sur le principe mais le montant des frais ne devra pas s'élever à plus de 500 euros. Plusieurs devis sont demandés.

JEUNES DE SAINT-SIMEON DETENTEURS DU BACCALAUREAT 2016. COMMENT LES HONORER

Les jeunes de Saint-Siméon, détenteurs du baccalauréat 2016 devront se faire connaître en Mairie. Ils seront honorés lors de la prochaine cérémonie des vœux.

N° 02/04/2016 - CHOIX D'UNE ASSOCIATION POUR LA GESTION DE LA MICRO-CRECHE

Madame Renée CHABRILLANGES informe le conseil municipal de l'état d'avancement du projet de micro-crèche et demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'association qui gèrera cette micro-crèche.

Après présentation de plusieurs associations et lecture des projets de convention.

Le conseil municipal :

- Retient l'Association Les P'tits Loups sise 10 impasse de la Nouvelle France à Coulommiers (77)
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec cette association après avoir apporté les modifications demandées.

N° 03/04/2016 – REMPLACEMENT D'UN MEMBRE AU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL DES ECOLES DE ST-REMY DE LA VANNE – ST-SIMEON

Suite à la démission de Madame SANTUS Nadine, Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'élire à bulletins secrets un membre remplaçant.

Madame CHABRILLANGES Renée est candidate.

Par 9 voix pour et un bulletin blanc, Madame Renée CHABRILLANGES est élue

N° 04/04/2016 – REMPLACEMENT D'UN MEMBRE AU SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE CHAUFFRY, ST-REMY DE LA VANNE, ST-SIMEON

Suite à la démission de Madame SANTUS Nadine, membre suppléant au syndicat d'assainissement de Chauffry, St-Rémy de la Vanne, St-Siméon, il y a lieu d'élire à bulletins secrets un membre remplaçant.

Par 10 voix pour, Madame Renée CHABRILLANGES est élue membre suppléant au Syndicat d'assainissement de Chauffry, St-Rémy de la Vanne, St-Siméon.

N° 05/04/2016 – REMPLACEMENT D'UN MEMBRE AU SNE

Suite à la démission de Monsieur PORTMANN Gérard, il y a lieu de procéder à son remplacement au Syndicat d'alimentation en eau potable de la région Nord-est de Seine et Marne.

Le conseil municipal procède à l'élection, à bulletins secrets, d'un délégué titulaire.

Par 10 voix pour, est élu délégué titulaire : M. D'HONDT Régis

Du fait que M. D'HONDT Régis est élu délégué titulaire, alors qu'il était délégué suppléant, il y a lieu d'élire un nouveau délégué suppléant.

Par 10 voix pour, est élu délégué suppléant : M. SARAZIN Gérard.

Délégués titulaires : MM. SIMON Guy et D'HONDT Régis

Délégués suppléants : MM. SARAZIN Gérard et VIET Frédéric

N° 06/04/2016 – REMPLACEMENT D'UN MEMBRE A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Suite à la démission de Madame Nadine SANTUS, il y a lieu de procéder à son remplacement à la commission d'appel d'offres.

Le conseil municipal procède à l'élection, à bulletins secrets.

Par 10 voix pour, Monsieur Jean COMBAZARD est élu.

La commission d'appel d'offres est donc composée ainsi :

M. SIMON Guy (Maire)

Délégués titulaires : MM. LEDUC Philippe, D'HONDT Régis, COMBAZARD Jean

Délégués suppléants : MM. BOBIN Philippe, GENISSON Frédéric, VIET Frédéric

N° 07/04/2016 – AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCES VEHICULES ET REMBOURSEMENT DE COTISATION

Suite à la vente du tracteur John Deere, la compagnie d'assurances MMA a établi un avenant au contrat d'assurances des véhicules (contrat n° 124711206) et a remboursé le trop perçu, soit un montant de 77,00 euros.

Le conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant technique au contrat n° 124711206 à effet du 23 juillet 2016,
- Autorise le receveur municipal à encaisser le chèque de 77,00 euros.

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal :

- Après examen des devis présentés par les entreprises OLIVIER et SEVESTRE pour la réfection des gouttières, autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise OLIVIER
- décide de poser des panneaux de limitation de vitesse « 50 » qui seront installés à l'entrée du bourg, dans les hameaux de La Vacherie et de La Vanne,
- décide de demander plusieurs devis pour la réfection de la toiture du petit foyer.

N° 01/04/16 - MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LA BRIE DES MORIN

N° 02/04/2016 - CHOIX D'UNE ASSOCIATION POUR LA GESTION DE LA MICRO-CRECHE

N° 03/04/2016 – REMPLACEMENT D'UN MEMBRE AU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL DES ECOLES DE ST-REMY DE LA VANNE – ST-SIMEON

N° 04/04/2016 – REMPLACEMENT D'UN MEMBRE AU SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE CHAUFFRY, ST-REMY DE LA VANNE, ST-SIMEON

N° 05/04/2016 – REMPLACEMENT D'UN MEMBRE AU SNE

N° 06/04/2016 – REMPLACEMENT D'UN MEMBRE A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

N° 07/04/2016 – AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCES VEHICULES ET REMBOURSEMENT DE COTISATION

M. SIMON Guy

Mme CHABRILLANGES Renée

M. BOBIN Philippe

M. D'HONDT Régis

Mme VERDIER Maryse

M. COMBAZARD Jean

Mme ERUDEL Anne-Lyse

M. SARAZIN Gérard

M. LEDUC Philippe